

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 14 novembre 1961.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économique de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1962, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 40

ARMÉES

Service des essences.

Service des poudres.

Rapporteur spécial : M. André COLIN

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberge, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1436 et annexes, 1445 (annexe 44), 1504 et in-8° 331.

Sénat : 52 (1961-1962).

SERVICE DES ESSENCES

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'année 1961, le service des essences des armées a procédé à une réorganisation interne en application du décret n° 60-1237 du 21 novembre 1960, qui a fixé ainsi son articulation :

« Le service des essences des armées, commun aux armées de terre, de mer et de l'air, comprend :

« Un service régional dans chaque région militaire de la Métropole et de l'Algérie.

« Des services auprès des forces armées stationnées hors de la Métropole et de l'Algérie.

« Un établissement central des essences.

« Un laboratoire central et ses annexes.

« Un service de la formation du personnel. »

Ainsi se sont trouvés clairement explicités à la fois l'adaptation territoriale du service aux régions militaires et sa fonction interarmées.

Une instruction générale du 2 janvier 1961 a précisé dans le détail les subordinations, liaisons et missions du service des essences. En remplacement des deux directions qui se partageaient auparavant le territoire de la Métropole, ont été mis sur pied des services régionaux adaptés à chacune des dix régions militaires, chaque service régional constituant un organe d'exécution dans le cadre géographique de sa région et relevant entièrement de celle-ci pour tout ce qui concerne le commandement territorial, la mobilisation et la satisfaction des besoins des parties prenantes appartenant à l'armée de terre.

Le ravitaillement des autres parties prenantes est assuré par le service des essences de la région militaire sur laquelle elles sont stationnées. Cette activité est facilitée par des officiers de liaison du service placés auprès des officiers généraux commandant les régions aériennes et maritimes.

Sur le plan technique, administratif et financier, les services régionaux dépendent directement de leur administration centrale.

On peut dire que désormais le service des essences des armées, commun aux trois armées, présente une articulation semblable à celle des autres services de l'armée de terre, dont il utilise l'organisation, tout en gardant à l'échelon ministériel la totalité des responsabilités administratives et financières.

Cette réorganisation, qui a pour avantage notable d'intégrer davantage les différents rouages du service dans l'organisation des armées, ce qui devrait accroître l'efficacité pratique de son action, n'entraîne aucune modification des effectifs dans le projet de budget qui nous est soumis : on note seulement dans le tableau des créations, suppressions et transformations d'emplois l'apparition d'un agent contractuel supplémentaire pour les besoins de l'équipe participant aux travaux de codification des matériels de l'O. T. A. N.

Exploitation.

Le budget d'exploitation du service des essences pour 1962 s'équilibre, en recettes et dépenses, au chiffre de 855,3 millions de nouveaux francs. Le chiffre du budget voté pour 1961 est de 809 millions, soit une augmentation de 46,3 millions.

La grosse majorité des recettes provient des cessions effectuées à concurrence de 840 millions, contre 798 en 1961. La répartition de ces recettes est la suivante :

PARTIES PRENANTES	1961 (budget voté).	1962 (projet).	DIFFÉ- RENCE
	(En millions de nouveaux francs.)		
Cessions à l'armée de terre.....	330	327	— 3
Cessions à la gendarmerie.....	23	28	+ 5
Cessions à l'armée de l'air..	302	333	+ 31
{ Armée	34	34	»
{ D. T. L.....			
Cessions à la marine.....	45	54	+ 9
Divers	64	64	»
	798	840	+ 42

Ce tableau fait apparaître un accroissement des consommations de carburants prévues pour l'armée de l'air. D'autre part, on remarque une diminution des allocations de l'armée de terre proprement dite, tandis que la gendarmerie est dotée plus généreusement. Cette dernière constatation n'a pas lieu de surprendre, car, lorsqu'il s'agit de grandes masses, la consommation de carburants par les unités militaires est sensiblement proportionnelle aux effectifs, et nous savons qu'en 1962 ceux de l'armée de terre diminueront, tandis qu'augmentera le nombre des unités de gendarmerie.

Les dépenses d'exploitation évoluent naturellement dans le même sens et dans la même mesure que les recettes. Quant à la répartition du supplément (46,3 millions) par rapport à 1961, elle est constituée essentiellement par l'achat de carburants en surplus de dotation à concurrence de 42 millions.

A côté de cette cause d'accroissement des dépenses, l'élévation des traitements, salaires et indemnités s'inscrit pour moins de 1 million environ tandis que 3 millions traduisent l'augmentation de l'annuité à verser au fonds d'amortissement.

La nécessité d'accroître cette dernière indemnité provient de ce que la distinction traditionnelle entre les installations industrielles et les installations militaires dites « réservées » a été assouplie. Jusqu'ici, en effet, le classement d'un établissement dans l'une ou l'autre de ces deux catégories reposait sur le critère du mode de financement. Cette méthode est devenue illusoire depuis qu'aucun crédit de subvention n'est accordé au budget annexe pour l'entretien des installations militaires réservées. Celui-ci était en fait réalisé tantôt sur les crédits d'exploitation, tantôt sur ceux de la troisième section.

En outre la situation réelle est que les installations réservées concourent, pour la plupart, au fonctionnement industriel du service tandis que certaines installations industrielles peuvent se trouver partiellement ou totalement inutilisées. C'est pourquoi il est désormais admis que le classement des installations du Service des Essences sera exclusivement fondé sur des considérations techniques. Cette méthode conduit à une répartition des immobilisations en trois catégories :

- installations en service ;
- installations en chômage ;
- installations partiellement utilisées.

C'est dans le cadre de ce classement qu'a été déterminé, en 1962, le taux d'amortissement applicable à chaque catégorie, compte tenu de sa nature et du coefficient d'emploi de son potentiel. Le montant de l'annuité d'amortissement ainsi calculée s'est élevé à 15 millions de nouveaux francs, en augmentation de 3 millions sur celle qui était antérieurement prévue.

On notera enfin, dans les frais d'exploitation financés par le chapitre 391, une augmentation des dépenses motivée par « la prise en charge de l'entretien des véhicules de la Direction des Essences des forces françaises en Allemagne ».

Le ravitaillement en vrac des carburants aux F. F. A. est réalisé actuellement par camions et remorques citernes des compagnies mixtes des essences et appartenant au département de la Guerre. Leur entretien est financé, pour la partie moteur et châssis, par le service du matériel, ce qui entraîne des retards dans les réparations ou les remises en état.

Afin de maintenir en permanence le potentiel de ravitaillement à un degré correspondant à la mission de couverture des forces françaises d'Allemagne, l'équipement des unités sera désormais assuré par le service des essences en véhicules citernes lui appartenant.

Il en est de même en ce qui concerne les 15 véhicules de liaison actuellement en service aux F. F. A. et appartenant au département de la Guerre.

L'entretien du parc incombera donc entièrement au budget annexe des essences, ce qui nécessite un crédit de 100.000 NF pour 1962.

Dépenses d'équipement:

Au titre de l'équipement, on distingue les dépenses de caractère industriel qui visent à renouveler et créer des bâtiments, installations, machines, outillage et emballages, destinés à assurer l'activité d'exploitation du service. Ces dépenses sont autofinancées par les recettes de la première section.

D'autre part, les dépenses d'infrastructure et d'équipement intéressant strictement les armées, appelées encore dépenses extra-industrielles, sont financées par une subvention du budget militaire.

En ce qui concerne la première catégorie de dépenses, le programme nouveau concernant les « créations » et prévu au titre de l'exercice 1962 se monte à 13,6 millions de nouveaux francs, dont l'échéancier se répartit ainsi :

8,6 millions pour 1962.

5 millions pour 1963.

Le programme de 1961 s'élevait à 11 millions de nouveaux francs.

Les opérations prévues dans le cadre des 13,6 millions d'autorisations de programme dont il vient d'être parlé s'analysent ainsi :

a) 521.000 NF sont affectés au renforcement du parc des matériels d'exploitation, principalement à la construction de remorques-filtres et de remorques spéciales pour doter les dépôts d'essence d'aviation sur les bases aériennes ;

b) L'extension des réseaux de canalisations représente 239.000 NF ;

c) Une dotation de 823.000 NF est prévue pour l'aménagement d'un quai et d'une desserte routière au centre de ravitaillement d'Amilly. Ce travail est la première étape d'un atelier de conditionnement qui devra permettre à l'établissement de faire face à la mission qu'on attend de lui en cas de crise ;

d) Le renforcement du parc de véhicules envisagé pour les deux années prochaines demande 2.460.000 NF qui serviront à l'achat de camions-citernes pour remplacer un certain nombre de véhicules de même genre qui ont été repris par l'armée de l'air et qui servaient au ravitaillement des avions sur les bases aériennes avant que le service des essences ne prenne cette responsabilité ;

e) Une extension des bâtiments industriels est prévue, qui concernera notamment :

— la construction d'un hangar de conditionnement ainsi que sa desserte routière à Saint-Herblain, afin de permettre à cet établissement, dont la capacité de stockage est de 140.000 mètres cubes, de disposer des installations suffisantes pour réaliser un conditionnement correspondant à son potentiel,

— l'organisation d'un magasin de stockage à Marseille.

Ces deux opérations demandent 1.997.000 NF ;

f) Quatre logements et deux bureaux doivent être construits au centre de ravitaillement en essence de Port-Saint-Louis-du-Rhône. D'autres installations sont à prévoir sous forme de logements préfabriqués sur certaines bases aériennes pour y loger le chef de dépôt et son adjoint. Enfin, toujours dans le domaine du logement, le service des essences participe à la construction de logements H. L. M. dans la région parisienne pour les cadres du service.

L'ensemble de ces opérations est inscrit au programme pour 1.050.000 NF ;

g) Le projet de budget envisage, à concurrence de 2.360.000 NF, l'achat de matériels de défenses accessoires pour compléter la protection des clôtures des dépôts dans l'ensemble de la Métropole.

h) Enfin la création de dépôts nouveaux correspond à une dotation de 4.150.000 NF à réaliser en deux étapes :

En 1962 : 2.550.000 NF.

En 1963 : 1.600.000 NF.

Les dépôts ainsi créés sont les suivants :

— acquisition d'un dépôt dans la région de Bordeaux, le dépôt actuel étant situé dans la ville et mal placé dans un quartier en plein développement. Il est, en plus, en voie d'être coupé de la S. N. C. F. par suppression de son embranchement particulier. Son remplacement s'avère donc nécessaire ;

— construction d'un dépôt à Tours. C'est, en réalité, la continuation d'une opération déjà entreprise. Un nouveau crédit de 500.000 NF est nécessaire pour financer les révisions de prix du marché de construction souscrit, ainsi que pour quelques aménagements complémentaires nécessaires à la mise en exploitation de l'installation ;

— des dépôts annexes dans les corps de troupes sont prévus. C'est la continuation d'une opération entreprise il y a deux ans et visant à créer des capacités dans certains casernements de l'Armée de Terre pour les besoins initiaux d'une mobilisation éventuelle ;

— enfin deux opérations moins importantes ont pour objet, l'une de loger le personnel de la compagnie des essences qui assure l'exploitation et l'entretien des dépôts de Châlons-sur-Marne, l'installation actuelle étant trop éloignée du lieu de travail, ce qui

occasionne des pertes de temps, rend difficile la garde des installations et entraîne, en conséquence, une consommation trop importante de personnels ; l'autre opération concerne la construction d'un bâtiment pour abriter la direction de la formation du personnel qui est installée à Chalon-sur-Saône, les installations de fortune existant actuellement ne correspondant pas aux besoins de la formation des officiers et sous-officiers du service.

L'autre catégorie de dépenses concerne l'infrastructure et l'équipement des installations réservées. Le programme prévu a cet effet est de 5 millions de nouveaux francs, chiffre égal à celui de l'année dernière.

Les travaux sont financés grâce à des subventions inscrites au budget général : chapitres 53-91 de la Section Guerre et 54-81 de la Section Commune.

Le programme 1962 sera réalisé en trois ans : 1.800.000 NF en 1962, 2.700.000 en 1963 et 500.000 en 1964.

Les investissements de caractère extra-industriel répondent à des nécessités d'ordre exclusivement militaire dans le cadre des besoins à satisfaire en cas de crise ou de mobilisation.

L'analyse des mesures nouvelles inscrites au projet pour 1962 est présentée en détail à la page 58 du fascicule du budget annexe des essences. On remarque qu'à côté des travaux d'infrastructure de caractère immobilier, on trouve notamment des fabrications de matériels de transport, de réservoirs et de pipe-lines.

Telles sont les caractéristiques essentielles du projet qui nous est soumis pour le budget annexe du service des essences des Armées.

Il paraît utile de rappeler qu'un tel budget, comme tout budget annexe, ne constitue pas une charge supplémentaire devant s'ajouter au budget général, puisque toutes les dépenses sont couvertes soit par des crédits inscrits à ce budget général, soit par autofinancement.

On peut même dire, au contraire, que c'est une source de profit pour le Trésor public puisque l'activité commerciale du service des essences rapporte à l'Etat chaque année, par le moyen des taxes et impôts, une somme très importante. Ceci est une question qui a fait l'objet de critiques depuis longtemps et sur laquelle il n'y a pas lieu de revenir une fois de plus. Contentons-nous cependant de souligner qu'en 1961, sur une somme d'environ 800 millions dépensée

par les Armées pour se procurer du carburant, 50 % de cette somme (exactement 398.757.000 NF) seront reversés à l'Etat. Il eût été plus simple de diminuer, à concurrence du montant des taxes et impôts, les crédits budgétaires. Peut-être s'apercevra-t-on un jour qu'il y a là matière à économiser des frais de caractère administratif totalement improductifs.

*

* *

Pour résumer les caractéristiques du budget annexe des essences pour 1962, on peut dire qu'à côté d'une action comparable à celle de 1961, le service s'emploiera à améliorer le rendement de ses installations dans le cadre de la réorganisation interne dont il vient d'être l'objet et en vue de faire face, le cas échéant, dans de meilleures conditions à sa mission opérationnelle de ravitaillement.

L'Assemblée Nationale, en disjoignant l'article 24 du projet de loi de finances, a supprimé une recette, pour le service des essences, de 43 millions de nouveaux francs. Si cet abattement était définitivement maintenu par le Parlement, il en résulterait un ajustement obligatoire du budget annexe, ajustement auquel il pourra être procédé par arrêté.

Sous cette réserve, votre Commission des Finances vous en recommande l'adoption.

SERVICE DES POUDRES.

Le budget annexe du service des poudres pour 1962 s'équilibre en recettes et dépenses, selon les propositions gouvernementales, à 309 millions de nouveaux francs environ.

Le budget voté de 1961 était de 275 millions de nouveaux francs.

A l'intérieur du budget annexe, la comparaison des dépenses d'exploitation et des dépenses en capital entre les deux exercices se présente ainsi :

	1961	1962	
Exploitation	217	240	
Dépenses en capital. {	Etudes et recherches.....	9	20
	Premier établissement ...	49	49
	Total	58	69

Ce tableau fait apparaître l'accroissement des dépenses d'exploitation et de celles qui concernent les études et recherches; tandis que les dépenses d'équipement sont stabilisées.

Exécution du budget des poudres en 1960 et 1961.

Le dernier compte de résultats connu est celui de l'exercice 1960, qui s'est soldé par un excédent de recettes de 1,7 million de nouveaux francs.

Au cours de cet exercice, les livraisons au secteur civil ont dépassé de façon sensible les prévisions budgétaires puisqu'elles ont totalisé 129,7 millions de nouveaux francs, alors qu'on n'en attendait que 108,7. Par contre, les livraisons au secteur militaire sont restées inférieures aux prévisions (47 millions de nouveaux francs contre 57). Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires a été supérieur d'environ 6,5 % à ce que l'on escomptait en début d'exercice.

L'excédent de recettes de 1,7 million de nouveaux francs réalisé en fin d'exercice a été versé au Trésor à concurrence de 1 million pour rembourser une partie de l'avance consentie au service

en 1949 au titre des approvisionnements généraux. Cette avance, initialement fixée à 25 millions de nouveaux francs, avait été ramenée, au cours des années entre 1949 et 1960, à 20 millions ; elle est désormais de 19 millions de nouveaux francs, ce qui allège d'autant les intérêts annuels dont est chargé le service. Le reste des bénéfiques, à savoir 0,7 million de nouveaux francs, a été versé au fonds de réserve.

Le budget de 1961 ne peut être analysé qu'à la date du 1^{er} septembre, les quatre derniers mois ne pouvant faire l'objet que de prévisions.

A la date du 1^{er} septembre, les diverses recettes provenant tant des livraisons effectuées que de la subvention du budget général sont évaluées à 129 millions de nouveaux francs.

Les charges constatées se montent à 136 millions.

Si l'on tient compte de l'accroissement de la valeur des produits en stock depuis le 1^{er} janvier et non encore livrés ainsi que des produits dont la fabrication est en cours (6,9 millions de nouveaux francs), la situation au 1^{er} septembre fait ressortir un bénéfice d'exploitation de 0,2 million environ.

Pour apprécier quelle sera la situation en fin d'année, il convient de comparer le montant des livraisons effectuées au cours des huit premiers mois par rapport aux prévisions annuelles d'ensemble.

Il était prévu, au titre des commandes militaires, 49 millions de nouveaux francs de livraisons annuelles. 32 ont été effectués à la date du 1^{er} septembre. Ce rythme paraît convenable et il est à prévoir que le résultat final sera conforme à ce que l'on attendait dans ce secteur.

Il n'en est pas de même pour les commandes civiles dont la situation fait ressortir, à la date du 1^{er} septembre, un montant de livraisons effectives de 76 millions sur une prévision annuelle de 142 millions.

Dans ces conditions, il n'est pas possible d'établir avec certitude si l'exercice en cours se terminera par un résultat positif ou négatif.

De toute façon, le fait que les traitements et salaires ont été accrus en même temps que les offres ont diminué dans le secteur concurrentiel rend beaucoup plus étroite la marge de bénéfiques possibles du service.

Le projet de budget pour 1962.

a) *Exploitation.*

La section « Exploitation » du budget est essentiellement financée, en plus du produit des prestations effectuées au profit des deuxième section (études et recherches) et troisième section dépenses de premier établissement), par le produit des cessions de poudres et explosifs aux différents clients civils et militaires.

Les cessions au secteur civil ont été évaluées à 147 millions de nouveaux francs, celles destinées au secteur militaire à 62 millions de nouveaux francs.

Les commandes militaires se trouvent ainsi représenter un peu plus du quart des fabrications du service, ce qui correspond en fait à la proportion que l'on constate au cours de l'exercice 1961.

En valeur absolue, les prévisions de commandes militaires augmentent de 13 millions environ par rapport aux prévisions du budget de 1961, ce qui constitue une augmentation de 27 % environ.

De même, les recettes à provenir de la vente des produits du monopole sont en augmentation d'environ 10 %.

Dans l'ensemble, le budget « Exploitation » de 1962 est prévu, en recettes et en dépenses, comme devant être supérieur de 10 % à celui de l'année en cours.

En ce qui concerne les effectifs, le budget de 1962 se caractérise, d'une part, par une augmentation importante des postes d'ingénieurs et, d'autre part, par la continuation de la diminution du nombre des ouvriers. L'effectif budgétaire de ceux-ci sera ramené à 5.230 unités, alors qu'il était, au 1^{er} janvier 1960, de 5.500 et de 5.352 au 1^{er} janvier 1961.

La durée hebdomadaire du travail reste en moyenne fixée à 45 heures. Cette durée s'établit ainsi pour chacun des établissements du Service :

48 heures : Laboratoire central, Esquerdes, Sevrans-Livry, Pont-de-Claix, Sorgues ;

45 heures : le Bouchet ;

44 heures : Angoulême, Bergerac, Pont-de-Buis, Saint-Chamas, Saint-Médard, Toulouse, Vonges.

On remarquera que, dans cette énumération, ne figure plus la poudrerie du Ripault.

Les opérations de licenciement se sont effectuées dans les conditions prévues, 74 ouvriers restant seuls sur place jusqu'en fin 1961 pour procéder au stockage des matériels. L'établissement sera désormais utilisé par le Commissariat à l'Energie atomique, solution qui permettra, non seulement de conserver à la Défense nationale un domaine qu'il aurait été difficile de transmettre au secteur privé dans des conditions financières acceptables, mais aussi à un certain nombre d'anciens ouvriers très qualifiés de la poudrière d'être repris dans la nouvelle activité. Ceux-ci, d'ailleurs, ont la faculté d'opter, suivant leur situation particulière, entre le statut d'ouvrier de la Défense nationale et celui d'ouvrier du Commissariat.

En ce qui concerne les ingénieurs, il avait été souligné au cours des deux années précédentes que le service des poudres ne disposait pas d'un nombre suffisant de personnels de cette catégorie pour effectuer les recherches nécessaires. Le recrutement était nul et des départs se produisaient fréquemment.

Une première mesure a été prise qui permettra, sinon d'éviter totalement, tout au moins de diminuer les départs parmi le personnel affecté au Centre des études de guerre atomique, chimique et biologique. Cette mesure se traduit par l'attribution d'une indemnité importante à la catégorie de personnels considérée.

Pour les autres secteurs d'activité, autopropulsion notamment, le projet de budget pour l'année prochaine propose la création de 99 postes d'ingénieurs à titre contractuel, dont 25 seront des ingénieurs de recherche et 74 assureront l'exécution des études confiées au service des poudres et la fabrication des propulseurs Hawk.

Cette augmentation des personnels paraît notamment justifiée en raison de la dotation supplémentaire dont le service bénéficie au titre des études et recherches par rapport à celle qu'il avait en 1961 (19 millions de nouveaux francs contre 8).

b) *Etudes et recherches.*

Les augmentations de dépenses prévues pour 1962 intéressent principalement l'autopropulsion.

La mise au point de moteurs-fusées entraîne la fabrication d'environ 200 tonnes de poudres de plus qu'en 1961.

En outre, le Gouvernement se propose d'accroître le volume des études à long terme et, pour ce faire, de s'adresser plus largement qu'auparavant à des organismes de recherches extérieurs

au service des poudres. Les contrats à passer dans ces conditions ont été évalués, pour l'année prochaine, à 5 millions de nouveaux francs.

c) *Travaux de premier établissement.*

Les investissements du service sont financés, d'une part, par des prélèvements sur le fonds de réserve et le fonds d'amortissement lorsqu'ils intéressent l'exploitation industrielle, d'autre part, par une subvention du budget général lorsqu'ils concernent les besoins des armées.

Au titre de l'exploitation industrielle, les autorisations de programme et crédits de paiement de 1961 étaient respectivement de 15 et 17,3 millions de nouveaux francs. Ils passent, dans le projet pour 1962, respectivement à 14 et 13 millions.

Quant au financement de premier établissement intéressant la Défense nationale, l'évolution, de 1961 à 1962, est la suivante :

Autorisations de programme : 42 millions en 1961.

25 millions en 1962.

Crédits de paiement : 32 millions en 1961.

35,7 millions en 1962.

On constate une diminution des allocations, sauf en ce qui concerne les crédits de paiement intéressant la Défense nationale.

S'agissant de crédits destinés à l'amélioration de l'outillage et des installations, on peut considérer que les demandes ont été ajustées aux besoins de l'année qui va s'ouvrir.

En conclusion, le budget annexe du Service des Poudres pour l'année prochaine, compte tenu des augmentations concernant tant le traitement des personnels que les matières, est en légère augmentation par rapport au budget de 1961.

Ce sont surtout les études et recherches qui profitent de cette augmentation. Pour y faire face, le Service a dû procéder à des accroissements d'effectifs qui seront affectés principalement aux travaux concernant l'autopropulsion et la fabrication des engins Hawk.

Votre Commission des Finances a émis un avis favorable à l'adoption de ce budget annexe.